



CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUILLET 2020

L'An deux mil vingt, le trois juillet, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bannalec se sont réunis en séance à 18h15, à la Mairie, salle Jean Moulin, sur la convocation qui leur a été donnée le vingt-six juin deux mil vingt, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales.

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29

Etaient présents :

M. Christophe LE ROUX, Mme Marie-France LE COZ, M. Jérôme LEMAIRE, Mme Christelle BESSAGUET, Mme Odile LE CANN, M. Roger CARNOT, Mme Marie DUIGOU, M. Guy DOEUFF, Mme Annie BARRAULT, M. René PRAT, Mme Marie-José TOULLEC, M. Denis BARGUIL, Mme Martine PRIMA, M. Patrice CHAVRIER, Mme Christelle COUTHOUIS, Mme Marie-Hélène NAVINER, M. Romuald FÉVRIER, M. Gaëtan PRIMA, Mme Sabrina LOUIS, M. Frédéric GUELTE, M. Vincent BRATZLAWSKY.

Etaient absents :

M. Sylvain DUBREUIL, excusé qui a donné pouvoir à M. Jérôme LEMAIRE
Mme Françoise MONNIER, excusée qui a donné pouvoir à Mme. Marie-France LE COZ
M. Michel LE BERRE, excusé
M. Olivier LE BOUETTÉ, excusé (participe aux délibérations à partir de la question DEL03.07.2020-024)
Mme Florence LE MEUR, excusée qui a donné pouvoir à Mme. Marie-France LE COZ
Mme Anne-Laure RIGNAULT, excusée
Mme Annaïk MERDY, excusée qui a donné pouvoir à M. Vincent BRATZLAWSKY
M. Rayan LE CALLOCH, excusé qui a donné pouvoir à Mme. Marie DUIGOU

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Christophe LE ROUX, Maire.
Le Conseil Municipal a élu M. Vincent BRATZLAWSKY, Conseiller Municipal, comme secrétaire.

DEL 03.07.2020-022 : Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale

Aux termes des articles R123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles, le conseil d'administration (CA) du centre communal d'action sociale (CCAS) est composé comme suit :

- Le Maire : Président
- 4 à 8 membres élus par le conseil municipal (scrutin de liste secret à la proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel). Le nombre est préalablement fixé par le conseil municipal.
- Le même nombre de représentants d'associations nommés par le maire, en nombre égal à celui des conseillers municipaux élus parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune. Au nombre des membres nommés doivent figurer un représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'union départementale des associations familiales, un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département et un représentant des associations de personnes handicapées du département.

Le nombre de membres élus au CA du CCAS était lors des mandats précédents de huit.

Le conseil municipal,

Fixe à 8 le nombre de ses représentants au sein du CA du CCAS

Délibération adoptée à l'unanimité

Procède à l'élection de ces représentants,
Seule la liste suivante a été présentée :

Liste Christelle BESSAGUET

Christelle BESSAGUET
Marie DUIGOU
Martine PRIMA
Roger CARNOT
Annie BARRAULT
René PRAT
Anne-Laure RIGNAULT
Marie-Hélène NAVINER

Le dépouillement des votes a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 26

Bulletins nuls : 0

Bulletins blancs : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :

Liste Christelle BESSAGUET : 26

Après application des règles relatives à ce scrutin sont élus administrateurs du CCAS :

Christelle BESSAGUET
Marie DUIGOU
Martine PRIMA
Roger CARNOT

Envoyé en préfecture le 06/07/2020

Reçu en préfecture le 06/07/2020

Affiché le

ID : 029-212900047-20200703-DEL3072020_022B-DE

Annie BARRAULT
René PRAT
Anne-Laure RIGNAULT
Marie-Hélène NAVINER

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME



Le Maire,

Christophe LE ROUX